

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21/02/2018**

M. MARCHAL Jean-Marc, Maire	M. DIDIER Stéphane
Mme GRILLET Mireille, 1ère adjointe,	M. DUCHANOY Patrick
M. BRUYELLE Raymond, 2 ^{ème} adjoint	Mme ELOY Sylvie
M. MOREL Dominique, 3 ^{ème} adjoint, ** (procuration à Mme GRILLET Mireille).	Mme GALLIEN Patricia
M. DUVAL Jean-Philippe, 4 ^{ème} adjoint	Mme GERONDI Carine
Mme BOUGIE Odile, conseillère déléguée	M. LANGERON Etienne
Mme BEAUREGARD Renée	M. THOUVENIN Ludovic

*Absent

** Absent excusé

Le conseil municipal était convoqué à 20 h 30.

Madame Mireille GRILLET a été nommée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 25/01/2018

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Dossier assainissement

Le Conseil Municipal s'est réuni pour arrêter les décisions relatives au conséquent projet concernant l'assainissement de la commune de Ceintrey, en partenariat avec la commune de Voinémont.

ZONAGE de l'ASSAINISSEMENT.

Monsieur le Maire et les membres du comité de pilotage « assainissement » (Jean-Philippe DUVAL, Stéphane DIDIER et Raymond BRUYELLE) présentent, au conseil municipal, les études en cours de finalisation du bureau d'études BEREST au sujet du zonage d'assainissement de la Commune.

Celles-ci répondent à la demande des élus et préconisent un assainissement collectif pour tout le village, à l'exception de la Ferme du Point du Jour, du local d'entreprise situé à proximité de cette ferme et de la coopérative agricole et de la parapharmacie « médicale service » situées route de Tantonville.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le schéma d'assainissement collectif du village tel que présenté par le bureau d'études BEREST, comprenant également une station d'épuration (STEP) située à proximité de la route d'Autrey sur le haut de la parcelle ZE.9 lieu-dit « La Grande Prêle », sous réserve des possibilités techniques relatives à la réalisation de l'ensemble de cette opération.

PROJET D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE CEINTREY ET PORTAGE DES TRAVAUX MUTUALISES.

Monsieur le Maire et les membres du comité de pilotage « assainissement » (Jean-Philippe DUVAL, Stéphane DIDIER et Raymond BRUYELLE) présentent, au conseil municipal, les études en cours de finalisation du bureau d'études BEREST, relatives à la réalisation de l'assainissement de la commune de Ceintrey et aux travaux communs pour l'assainissement de Ceintrey et de Voinémont.

Ces travaux se décomposent en :

- Travaux relatifs à Ceintrey pour un montant hors taxe de 1 482 000 € (sans rue du Mont),

- Travaux mutualisés communs à Ceintrey et à Voinémont pour un montant hors taxe de 1 322 000 € qui seront répartis entre la commune de Ceintrey et la commune de Voinémont en fonction des résultats officiels du recensement de la population 2018.

Par ailleurs ces travaux se décomposent en 2 phases :

- Tranche 1 en 2018 : travaux mutualisés (1 322 000 €) et opérations propres à Ceintrey E, N et R (377 000 €)
- Tranche 2 en 2019 : opérations propres à Ceintrey B, C, D, F, I, L et M (1 105 000 €).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le projet d'assainissement collectif du village tel que présenté par le bureau d'études BEREST et accepte de porter les travaux mutualisés.

ACHAT DE LA PARCELLE SUPPORT DE LA FUTURE STATION D'EPURATION.

Monsieur le Maire et les membres du comité de pilotage « assainissement » (Jean-Philippe DUVAL, Stéphane DIDIER et Raymond BRUYELLE) présentent, au conseil municipal, les conditions requises pour l'achat d'une parcelle, futur support de la station d'épuration, tenant compte des problématiques régulières d'inondation de la vallée du Madon.

Compte tenu que l'ensemble des assainissements de Ceintrey et de Voinémont doit être collecté et rassemblé,

Compte tenu qu'une partie du village de Ceintrey se situe au-delà du Madon (route d'Autrey, Faubourg de la Gare, route de Vézelize, route de Tantonville.....),

Compte tenu de la nécessité de disposer d'une parcelle de terrain qui ne soit pas inondable, la parcelle ZE.n°9 au lieu-dit « la Grande Prêle » présente les conditions requises pour permettre l'installation d'une station d'épuration hors zone inondable.

Suite aux travaux réalisés par le Géomètre Expert, Madame Anne SABATER, qui ont abouti à un plan de division de la section ZE.n°9, plan sur lequel est retenue la partie de la parcelle la plus éloignée des zones inondables, suite à l'accord donné par la propriétaire de la parcelle ZE.n°9, Madame Paule JOSSET pour vendre le terrain nécessaire à la construction de la station d'épuration (20 032 m²) et pour autoriser le passage au sein de sa propre parcelle d'une canalisation d'eaux usées et traitées ainsi que l'aménagement d'un fossé de 1 m de large sur 5 m de long se rejetant dans le Madon.

Suite au prix arrêté de 0.80 € du m² pour l'achat de la parcelle (soit un coût global de 16 025.60 €) et à l'indemnisation pour le passage de la canalisation des eaux usées et traitées au prix de 0.46 € par mètre linéaire (soit un coût global de 49.45 €),

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide l'achat de la parcelle de 20 032 m² support de la station d'épuration, au prix de 16 025.60 €, et l'indemnisation de l'enfouissement de la conduite des eaux usées et traitées pour un montant de 49.45 €.

DIVERS

Appel de Monsieur Pontalier JP signalant une décharge sauvage de gravats sur une parcelle jouxtant le terrain de football et appartenant à la commune, ce qui a nécessité que les employés communaux se chargent d'enlever les gravats pour les déposer à la déchetterie. Ces incivilités sont génératrices de surcoûts pour la commune qui doit payer pour son passage à la déchetterie.

Rencontre avec l'adjudant-chef de gendarmerie Haroué/Vézelize :

Monsieur le Maire a rencontré l'adjudant-chef de gendarmerie qui propose la mise en place d'une « participation citoyenne » et d'en étudier les modalités pour sa mise en œuvre avec la commune de Ceintrey.

Les missions de cette « participation citoyenne » seraient de :

Sensibiliser les habitants,
Créer un réseau de solidarité publique.

La commune serait divisée en 3 ou 4 quartiers et il y aurait un référent par quartier.

Il est rappelé également l'importance aux habitants de signaler à la gendarmerie leur départ en vacances pour assurer une surveillance des habitations vides. Une signalétique serait apposée aux entrées du village pour signifier cette vigilance.

Des réunions publiques pourraient être envisagées pour présenter ce projet.

Le conseil municipal est pour ce projet avec la gendarmerie à l'unanimité.

Odile Bougie soulève la problématique du restaurant « le chardonneret » :

Monsieur le Maire précise que 3 lettres recommandées ont été envoyées au propriétaire, et qu'il l'a recontacté récemment. Monsieur le maire doit également revoir avec l'architecte de « terres de Lorraine Urbanisme » pour reborder devant l'édifice.

Problème d'incivilité à la bibliothèque :

Madame Grillet fait part d'un problème de jeunes qui viennent non pas pour des livres mais qui génèrent des désagréments aux personnes gérant la bibliothèque. Monsieur Bruyelle se charge de passer voir.

Madame Gérondi déclare avoir vu des jeunes sur le toit de la salle socioculturelle « Victorin Michel » et qu'il y avait un banc de monté sur le toit.

Madame Eloy demande si des réunions publiques « assainissement » par quartier sont prévues. Monsieur le Maire répond par l'affirmative, celles-ci auront lieu quand le dossier sera plus avancé aux environs de mai/juin. Monsieur Didier précise qu'il y aura des réunions avec l'entreprise retenue pour signifier les gênes occasionnées

Monsieur Langeron surprend une personne qui dépose des cartons en dehors des containers prévus à cet effet alors que ceux-ci sont vides et lui en fait la remarque. Celle-ci obtempère. Il demande si la mise en place de caméra ne serait pas nécessaire. Il fait part également d'un problème de lumière du parking laissée allumée, de porte cassée dans la salle. Monsieur Langeron souhaiterait avoir accès au planning de location de la salle socio-culturelle pour gérer au mieux le chauffage.

Monsieur le Maire précise la date de la cérémonie de remise de la Légion d'honneur à Monsieur Pautrat le 10 mars 2018 à la salle socio-culturelle « Victorin Michel »

La séance est close à 22h 15

La Secrétaire de séance,
Mireille GRILLET

Le maire, Monsieur Jean Marc Marchal,
Jean-Marc MARCHAL

